

DOSSIER DE PRESSE
15 et 16 mars 2021

Conseil de la métropole

la métropole
GRAND LYON

Près de 90 délibérations vont être soumises au vote des élus métropolitains lors du conseil de la Métropole organisé ces 15 et 16 mars. Au-delà de l'amplification de la Zone à faibles émissions (ZFE) et de la création du Revenu solidarité jeune (RSJ), nouvelle aide en direction des jeunes en situation de précarité, d'autres délibérations majeures sont à l'ordre du jour.

Que ce soit en matière de mobilité, d'habitat et de logement, de politique sociale, culturelle ou sportive, la Métropole de Lyon poursuit l'avancée des projets structurants et engageants pour la collectivité.

Parmi les délibérations à retenir de ce conseil :

Déplacements et voirie

- Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos pour l'année 2021 p.3

Urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

- Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat p. 7
- Vallon des Hôpitaux p. 9

Développement économique, insertion et emploi

- Subventions auprès des organismes de l'Économie Sociale et solidaire p. 10
- Attribution de subventions Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS) p. 14
- Subvention exceptionnelle à la fondation des HCL, alimentée par les dons de congés des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de la crise sanitaire p. 15

Éducation, culture, patrimoine et sport

- Soutien sport amateur p. 16
- Métropole Vacances sportives p. 18
- Désimperméabilisation des collèges p. 20
- Attribution de subventions à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes et les Nuits de Fourvière p. 21



DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**Dispositif d'aide
à l'acquisition de vélos
pour l'année 2021.**

Les mesures de restriction de circulation entraînées par le renforcement de la Zone à faibles émissions (ZFE), outre qu'elles ne résoudront pas à elles seules les questions de qualité de l'air et de mobilité, doivent s'accompagner de mesures fortes en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

D'ores et déjà, le nouvel exécutif engage des investissements considérables dans ce domaine :

- modes actifs avec une stratégie urbaine de piétonisation de secteurs entiers,
- construction du Réseau express vélo (REV),
- développement des infrastructures dédiées aux vélos et aux piétons, avec une enveloppe totale inédite de 320 M€ allouée,
- investissement de 2,5 Mds € dans les transports en commun par l'intermédiaire du Sytral et mise en place d'une tarification sociale,
- développement des services d'autopartage et de covoiturage.

Dans le cadre du développement des mobilités actives, la Métropole a décidé de remettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos pour l'année 2021. Cette aide à l'achat concerne 3 types de cycles dont l'acquisition peut être freinée par un coût d'achat ressenti comme étant encore élevé, alors que leur pratique est plus respectueuse de l'environnement et contribue à la réduction de l'utilisation de véhicules légers, et donc l'émission de polluants atmosphériques. Cette aide est possible aussi bien pour les vélos neufs que pour les vélos d'occasion.

Les vélos éligibles à une aide financière

- Vélos cargos ou familiaux et vélos pour personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (handbike)
- Vélos pliants
- Vélos à assistance électrique (VAE)

1. Pour les vélos cargos, familiaux ou adaptés aux personnes à mobilité réduite :

- **Biporteurs** : vélos à 2 roues équipés d'une malle à l'avant
- **Triporteurs** : vélos à 3 roues équipés d'une malle à l'avant
- **Tandems** parent-enfant ou personnes en situation de handicap
- **Vélos adaptés** afin de permettre leur conduite par une personne à mobilité réduite ou en situation de handicap

! Il n'y a pas de plafond pour le prix d'achat des vélos de type « handbike », cargos ou familiaux

2. Pour les vélos pliants :

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide à l'achat de la Métropole en 2021 pour ce type de vélos, le prix d'achat total du vélo pliant ne devra pas dépasser 3 000 € TTC. À défaut, aucune aide à l'achat ne pourra être accordée.

3. Pour les vélos à assistance électrique :

Compte tenu de la diversité des modèles de vélos et des dispositifs d'assistance électrique présents sur le marché, le certificat d'homologation, sa notice technique ou une attestation de respect de la norme seront exigés dans le dossier de demande d'aide. Ces documents permettront de distinguer les matériels de mauvaise qualité ou produits selon des conditions

sociales et environnementales défavorables. Lors de l'instruction des demandes d'aide, une attention particulière sera portée sur ce point.

En permettant de rendre plus accessible la pratique du vélo, en limitant l'effort fourni et en accroissant sensiblement la distance parcourue (2 km contre plus de 5 km en VAE), le VAE encourage la pratique du vélo pour des déplacements quotidiens, en remplacement d'une voiture particulière.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide à l'achat de la Métropole en 2021 pour ce type de vélos, le prix d'achat total du VAE ne devra pas dépasser 3 000 € TTC. À défaut, aucune aide à l'achat ne pourra être accordée.

Pour l'ensemble de ces vélos, un bénéficiaire ayant perçu une aide à l'achat d'un vélo de 2020, ne peut à nouveau recevoir une aide au titre du dispositif 2021. L'acquisition du vélo doit être effectuée auprès d'un commerçant professionnel implanté sur le territoire de la Métropole. L'achat d'un vélo d'occasion auprès de l'un des ateliers associatifs d'autoréparation vélo du territoire de la Métropole ainsi que d'un atelier ou structure appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire est également éligible à l'aide financière de la Métropole.

Les achats effectués par Internet ne sont pas éligibles à l'aide de la Métropole.



Comment bénéficier de l'aide ?

Les achats doivent être justifiés par facture acquittée à compter du 15 mars 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021. Cette facture devra être reçue par les services de la Métropole au plus tard le 31 mars 2022.

Les personnes éligibles devront adresser un dossier à la Métropole comprenant :

- un formulaire de demande complété et accompagné des pièces justificatives requises,
- une convention de subvention complétée et signée.

Le formulaire et le modèle de convention seront disponibles sur demande et téléchargeables sur le site internet de la Métropole.

La demande d'aide à l'achat pourra être réalisée via la plateforme numérique Toodego.

Les bénéficiaires s'engageront, sur une durée de 4 ans, à ne percevoir qu'une seule aide par personne. Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de 4 ans suivant la date de signature de la convention, le montant total de l'aide devra être restitué à la Métropole

LE MONTANT DE L'AIDE

Le montant octroyé par la Métropole sera égal à 50 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond allant de 100 € à 500 € par matériel neuf ou d'occasion.

Le niveau d'aide est variable et déterminé en fonction du revenu fiscal de référence du demandeur et de son nombre de parts fiscales, afin de pouvoir aider davantage les personnes ayant les plus faibles revenus.

Deux niveaux d'aide sont ainsi prévus en fonction des revenus des demandeurs :

- pour un revenu annuel inférieur ou égal à 13 489 € (plafond correspondant à celui choisi par l'État), l'aide pourra être de 50 % du prix d'achat du vélo dans la limite d'un plafond de 500 € ;
- pour un revenu annuel supérieur à 13 489 €, l'aide pourra être de 50 % du prix d'achat du vélo dans la limite d'un plafond de 100 €.

Ce dispositif n'est pas exclusif des autres aides pouvant être éventuellement accordées par les communes situées sur le territoire de la Métropole.

Un budget initial de 1 500 000 € est prévu pour l'année 2021. Il pourra être complété en cours d'année pour couvrir l'ensemble des demandes reçues.



URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

La métropole de Lyon
lance une procédure de
modification du PLU-H.
Une concertation aura lieu
du 13 avril au 20 mai.

Afin de renforcer les dimensions environnementales et sociales sur son territoire sur le long terme, La Métropole de Lyon engage une procédure de modification de son Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), document de planification urbaine de référence. Cette modification intégrera pleinement les grands objectifs portés par l'exécutif métropolitain visant une transition solidaire

et écologique du territoire, en proposant des quartiers agréables à vivre, avec une plus grande mixité sur toute la Métropole. Il s'agira aussi d'adapter le territoire au changement climatique et de préserver la biodiversité, les espaces agricoles et naturels.

Une concertation va ainsi être organisée à partir du 13 avril dans l'optique d'échanger avec les habitantes et habitants autour des grands objectifs de cette modification et de présenter les principales évolutions envisagées sur leurs communes. Une enquête publique aura ensuite lieu en fin d'année 2021.

Pour **Béatrice Vessiller**, Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme et du Cadre de vie : « *Cette modification du PLU-H vise à intégrer pleinement les enjeux sociaux et climatiques auxquels nous devons faire face. Nous proposons ainsi aux habitantes et habitants de construire une ville plus respirable et de véritables quartiers à vivre, de donner plus de place à la nature en ville par des espaces végétalisés et apaisés plus nombreux, d'intensifier la production de logements sociaux et abordables, en veillant notamment à la taille et au confort des logements, de favoriser les mobilités actives et de mieux préserver nos espaces agricoles. Le territoire métropolitain est notre espace commun, nous devons le repenser ensemble pour mener la transition solidaire et écologique* ».

Cette modification n°3 intègre plusieurs objectifs dans les domaines :

- de l'urbanisme : développement urbain autour des gares, complément des protections sur le patrimoine bâti et paysager ;
- de la politique de l'habitat : actualisation du volet habitat du PLU-H, en renforçant la production de logements et notamment dans les secteurs carencés en développant la production de logements sociaux et abordables dans l'optique de favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire ;
- de la mobilité : renforcement des normes pour le stationnement des vélos et adaptation de celles des véhicules particuliers dans les bâtiments d'habitation ;
- de l'économie : suppression de certaines zones à urbaniser d'activité en extension, renforcement de l'activité en ville ;
- du végétal : renforcement de la trame verte, complément des protections du végétal ;
- de l'énergie : amélioration de la prise en compte du bio-climatisme.

Pour mener à bien cette modification, la Métropole de Lyon va organiser une concertation large de la population du 13 avril au 20 mai 2021 inclus. Une réunion publique sera organisée mi-avril. Cette concertation fera ensuite

l'objet d'un bilan qui sera présenté au Conseil de la Métropole et joint au dossier d'enquête publique.

Par ailleurs, au-delà de cette concertation spécifique sur la modification n° 3 du PLU-H, sera engagée une démarche constante de dialogue avec les habitantes et les habitants afin de mieux les intégrer dans le processus de construction de la ville.

Vallon des Hôpitaux : une nouvelle étape dans la réalisation de la Zac.

Une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la Zac du Vallon des Hôpitaux a été franchie avec la remise du rapport de l'enquête publique et de la communication de l'avis favorable du commissaire-enquêteur. La Métropole de Lyon prendra en compte les recommandations du commissaire-enquêteur.

Ce nouveau quartier sur un site de 55 hectares est un projet phare de développement urbain de l'agglomération pour les prochaines années qui accompagnera l'arrivée du nouveau terminus de la ligne B du métro. La Métropole de Lyon a l'ambition d'en faire un quartier durable, agréable à vivre avec une mixité de fonctions et équipements, tout en préservant et développant

la trame végétale et la qualité paysagère.

Il s'agira d'améliorer le projet en concertation avec la Ville de Saint-Genis-Laval et les riverains afin de proposer un quartier le plus apaisé possible et s'intégrant à son environnement et au quartier préexistant. L'abandon du projet de l'Anneau des sciences va permettre d'améliorer le fonctionnement du quartier, mais aussi de conforter la qualité paysagère et environnementale du secteur.

La programmation du Vallon des Hôpitaux c'est :

- un programme prévisionnel de 200 000 m² de surface de plancher (SP) à horizon 2040 comprenant :
 - 1500 logements,
 - 46 000 m² SP tertiaires et hospitalières,
 - 38 000 m² commerces, et activités économiques,
 - des équipements publics (groupe scolaire, crèche) ;
- une trame paysagère structurante, organisée notamment autour d'un espace paysager de plus de 20 ha en cœur de quartier ;
- des aménagements de voirie permettant de desservir la station du métro à horizon fin 2023, le pôle d'échange multimodal, et de reconfigurer les accès à l'hôpital, en augmentant fortement la desserte en transports en commun et en modes actifs.



©Thierry Fournier

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INSERTION ET EMPLOI

**Face à la crise,
la Métropole de Lyon
renforce son soutien
auprès des acteurs
de l'économie sociale
et solidaire.**

Dans le cadre de son plan de relance économique, écologique et solidaire 2021-2026, la Métropole de Lyon accentue l'accompagnement établi auprès des acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) du territoire et renforce son soutien en faveur de la création d'activités œuvrant pour le développement économique durable et inclusif. Elle vient ainsi de soumettre au

vote du conseil métropolitain une subvention de 436 000 € pour soutenir 13 organismes de l'ESS dans le cadre de leurs actions 2021-2022.

« Composante essentielle à la transition sociale, économique et environnementale du tissu économique de notre métropole, les organismes de l'ESS offrent un accompagnement sur-mesure pour les entrepreneurs, quelle que soit l'avancée de leur projet, et proposent une boîte à outils riche de solutions adaptées pour y parvenir. Dans cette période difficile de crise, ils ont su leur apporter un soutien matériel, les aider dans leurs démarches administratives et répondre présents pour les épauler psychologiquement. Ils sont précieux pour notre territoire et il est essentiel de les accompagner dans leur démarche. »

Emeline Baume, vice-présidente à la Métropole de Lyon déléguée à l'Économie, l'Emploi, le Commerce, le Numérique et la Commande publique.

Les Coopératives d'activité et d'emploi, une offre alternative à l'uberisation de l'emploi

Dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale, la Métropole de Lyon a souhaité apporter un soutien financier exceptionnel aux coopératives d'activité et d'emploi qui apportent des solutions efficaces pour lutter

contre l'uberisation de l'emploi. Différents projets sont d'ailleurs en cours d'accompagnement, notamment pour la création de coopératives de livreurs à vélo. Parmi les bénéficiaires soutenus, **cinq coopératives d'activité et d'emploi (CAE), fortement mobilisées et impactées financièrement par la crise sanitaire, vont bénéficier d'une aide exceptionnelle de 162 500 €, soit 50 000 € de plus par rapport à l'an dernier.** Elycoop, Graines de Sol, Escalé Création, Cap Services et Cabestan recevront respectivement 32 500€ de subventions pour financer notamment l'achat d'équipements numériques et maintenir la mise en place de cellules psychologiques gratuites auprès des entrepreneurs en difficulté.

En 2020, les CAE de la Métropole ont accompagné près de 1 000 porteurs de projets, de l'émergence au développement de leurs activités. Elles ont généré plus de 14 millions d'euros de chiffre d'affaires (- 20 % par rapport à 2019) pour près de 450 salariés.

Une offre de services créée pour soutenir les entreprises sociales

Pour répondre aux besoins conjoncturels des acteurs de l'Économie sociale et solidaire, la Métropole de Lyon soutient la création d'une offre de services globale permettant de répondre aux problématiques rencontrées par les entreprises pendant la crise.

Grâce à la mobilisation des acteurs de l'accompagnement (notamment Ronalpia, Alterincub, la CRESS, fondation émergence et RDI) les entrepreneurs vont bénéficier d'un accompagnement clé en main comportant plusieurs outils.

→ **Une hotline opérée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) gratuite et ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h30.** En composant le 04 72 78 42 94, l'entrepreneur sera mis en relation avec un chargée de mission qui lui apportera un premier niveau d'information, établira un diagnostic des besoins et ciblera les outils, les acteurs et les dispositifs existants pour l'aider. Un réseau d'experts bénévole est positionné sur plusieurs thématiques techniques : comptabilité, fiscalité, juridique, gouvernance, ressources humaines et financement afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises.

Si le diagnostic réalisé fait apparaître des besoins d'accompagnement plus importants, l'entrepreneur est alors orienté vers une offre d'accompagnement spécifique et notamment :

→ **le dispositif « relance de l'activité » : la Cress propose aux entreprises de l'ESS en recherche de relais de croissance, un**

accompagnement dans la réponse aux marchés publics/privés et aux appels à projet (identification, constitutions de groupement, etc.).

→ **La Fabrique à solutions « Rebond » : Ronalpia et Alterincub repositionnent le dispositif « Fabrique à solutions » afin de l'adresser prioritairement en 2021 aux entreprises sociales impactées par la crise sanitaire.** Ce dispositif s'adresse aux dirigeants de structures en développement (d'un à 10 ETP) à fort potentiel d'impact qui ont besoin de mobiliser des financements et d'actualiser leur plan de trésorerie, de consolider leur plan de reprise commerciale, de renforcer la posture de dirigeant et d'adapter leur offre au contexte de crise etc. L'accompagnement proposé est individuel et collectif pour favoriser les échanges entre pairs. Du mécénat de compétences sera également proposé grâce à la fondation Émergence. 12 entreprises sociales pourront commencer leur accompagnement dès le mois de mai et de nouvelles places pourraient être proposées en fonction des besoins du territoire.

→ **DLA Flash : l'association Rhône développement initiative renforce sa capacité d'accompagnement en la dédiant à un mode d'accompagnement individuel,**

gratuit, court et réactif centré sur les problématiques liées à la crise (accompagnement de la structure et de ses différentes parties prenantes : salariés, bénévoles, membres du conseil d'administration, etc.).

L'objectif général est de favoriser la reprise ou continuité de l'activité des structures de l'ESS dans un contexte de crise en mobilisant toutes les parties prenantes de la structure.

Le dispositif accompagnera, en 2021, 14 structures et proposera, sur la base d'un cahier des charges partagé, un accompagnement individuel par un consultant présélectionné d'une durée d'un à 5 jours.

Chiffres clés de la filière Économie sociale et solidaire

- Les acteurs de l'ESS représentent **10 % des entreprises** de la Métropole et **12,5 % de ses emplois**.
- Le taux de progression de l'emploi dans ce secteur est significativement plus important que celui de l'emploi salarié total (23 % contre seulement 3 % sur le territoire métropolitain de 2010 à 2015).



Attribution de subventions en faveur du socle européen des droits sociaux.

Signé en 2017 par le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne, le Socle européen des droits sociaux est devenu un document de référence quant à la dimension sociale de l'Europe. Il vise à une harmonisation « par le haut » de la protection sociale au sein des États membres, harmonisation qui s'est avérée de première nécessité face à la crise sociale, sanitaire et économique que l'Europe et le monde traversent.

Le Socle européen des droits sociaux (SEDS) énumère 20 principes fondamentaux, regroupés en 3 chapitres principaux :

- égalité des chances et accès au marché du travail,
- conditions de travail équitables,
- protection et inclusion sociales.

Adhérente à 5 de ces principes depuis 2019, la Métropole de Lyon propose d'élargir son engagement à 6 nouveaux principes.

→ **Égalité des chances** : par une politique volontariste à destination des populations les plus précaires, ainsi que la désignation de deux Vice-Présidentes dédiées à la lutte contre les discriminations, à l'égalité des chances et l'égalité du territoire.

→ **Revenu minimum** : par l'expérimentation du Revenu Solidarité Jeunes (RSJ).

→ **Soins de santé** : par nos actions de prévention de la santé mentale auprès des jeunes.

→ **Inclusion des personnes handicapées** : notamment par le développement de projet d'habitat inclusif.

→ **Soins de longue durée** : via la garantie d'une offre de service de qualité ; la prévention de la perte d'autonomie ; l'accompagnement des aidants ; ou encore la valorisation des métiers de la filière autonomie et grand âge.

→ **Accès aux services essentiels** : dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, trois engagements forts ont été pris : le renouvellement des modalités de l'action sociale, le soutien aux services de première nécessité et l'inclusion numérique.

Ayant donc adopté 11 principes sur 20 du Socle européen des droits sociaux à l'issue de ce conseil, la Métropole portera plusieurs nouveaux engagements.

→ **Lors des négociations avec l'État sur la future enveloppe FSE 2021-2027.** Pour rappel, lors de la précédente programmation, 40 millions d'euros de financements européens ont été mobilisés en lien direct avec les principes du Socle européen.

→ **Auprès du réseau de villes européennes Eurocities,** afin de valoriser l'action de la Métropole auprès des membres du réseau et des représentants nationaux et européens lors d'évènements politiques.

→ **Lors du Sommet social européen organisé par la Commission européenne les 7 et 8 mai prochain à Porto** (sous la nouvelle présidence portugaise du Conseil de l'UE).

Subvention exceptionnelle à la fondation des HCL, alimentée par les dons de congés des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de la crise sanitaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, et dans une logique de solidarité, il a été ouvert la possibilité, pour les agents de la Métropole de Lyon, d'effectuer le don de tout ou partie de leurs jours de congés, en soutien au secteur de la santé du territoire.

284 agents ont ainsi souhaité faire don de 985,5 jours de congés, au titre de l'année 2020 correspondant à **une subvention à hauteur de 91 800 €.** Cette subvention exceptionnelle a été versée à la fondation des Hospices Civils de Lyon par la Métropole de Lyon.

Zemorda Khélifi, vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge des ressources humaines se réjouit de cette aide : *« Le Grand Lyon est fier de ses agents. L'attribution de cette subvention exceptionnelle à la fondation des HCL est possible grâce à eux ; elles et ils sont un exemple pour nous en matière de solidarité. »*





ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

**Plus de 850 000 €
de soutien au monde
sportif amateur.**

La Métropole de Lyon a redéfini en janvier 2020 ses orientations en faveur du sport, du développement de la pratique sportive et a ainsi créé un nouveau dispositif de soutien aux clubs sportifs d'élite amateur.

Parmi les actions adoptées figure le soutien aux clubs sportifs à 4 niveaux différents : clubs professionnels, clubs amateurs

de haut niveau, clubs d'élite amateur et clubs de bassin de vie, avec l'ambition de favoriser le renforcement des partenariats existants entre les clubs et de nouvelles initiatives permettant un maillage progressif des clubs sur le territoire. Ce soutien prend place en lien avec les communes concernées.

« Dans ce contexte de crise sanitaire, il nous paraissait essentiel de poursuivre fortement notre soutien au sport amateur qui participe pleinement à l'épanouissement des jeunes et moins jeunes de notre territoire. »

Yves BEN ITAH, vice-président en charge de la vie associative et des politiques sportives

Dans ce nouveau cadre la Métropole a décidé d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour la saison 2020-2021 :

→ **257 500 € dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de bassins de vie.** Cela doit permettre aux clubs sportifs concernés de mieux structurer la formation des jeunes sportifs, dans leur discipline, et d'assumer un rôle d'animation sur le bassin de vie : manifestations sportives, organisation de stages pour les jeunes, prise en charge par des éducateurs formés c'est-à-dire des jeunes souhaitant évoluer à un niveau sportif intéressant sans toutefois pouvoir prétendre au haut niveau amateur ou professionnel,

participation aux activités périscolaires, etc.

→ **353 000 € dans le cadre du soutien aux clubs sportifs amateurs de haut niveau.** Cela doit permettre aux clubs sportifs concernés de développer ou de maintenir une formation des jeunes de haut niveau, de professionnaliser et pérenniser un encadrement technique garant des objectifs fixés (sportifs, éducatifs, sociaux, etc.). Les clubs de haut niveau amateurs ont, au même titre que les clubs de bassins de vie ou d'envergure locale, un rôle à jouer en matière de lien social sur le territoire.

→ **242 000 € dans le cadre du soutien aux clubs sportifs d'élite amateur.** Cela doit leur permettre de disposer des moyens requis, en matière d'encadrement pour une formation des jeunes et un encadrement des équipes de haut niveau. Le soutien de la Métropole doit également permettre de renforcer le suivi de la santé des sportifs mais également d'assumer les déplacements longue-distance imposés par leur participation à des compétitions nationales.

Métropole vacances sportives (mvs) reconduit cet été et élargi aux vacances de printemps

Le dispositif Métropole vacances sportives (MVS) est proposé par la Métropole de Lyon depuis 2015. Il permet aux jeunes de 4 à 18 ans de découvrir gratuitement des activités sportives variées durant la période estivale.

La crise sanitaire actuelle a conduit la Métropole à mettre en place un dispositif étendu à l'ensemble de la période estivale (du 6 juillet au 28

août 2020) et à des activités au-delà des sites traditionnels de Parilly, Lacroix-Laval et du Canal de Jonage. 36 associations ont ainsi mis en place sur 30 sites localisés dans 18 communes des activités adaptées aux protocoles sanitaires (capacité d'accueil réduite, désinfection du matériel, etc.). Le dispositif a accueilli près de 15 000 participants.

Le dispositif *Métropole vacances sportives* sera reconduit cet été en lien avec le dispositif « Quartiers d'été 2021 » à destination des jeunes des quartiers politique de la ville et des quartiers de veille active, ainsi que le dispositif *Métropole vacances sportives Adaptées (MVSA)*. Il sera également élargi dès cette année aux vacances de printemps.



Dispositif MVSA

Après une expérimentation en 2020, la Métropole de Lyon renouvellera le dispositif Métropole vacances sportives adaptées (MVSA) en 2021 alors que la crise sanitaire a entraîné l'annulation de nombreux séjours de vacances adaptées organisés habituellement par les établissements pour personnes âgées et en situation de handicap (ADAPEI & ALGED).

En 2020, diverses activités sportives adaptées avaient été ainsi proposées aux résidents des résidences autonomie, pour personnes âgées et en situation de handicap : Silver XIII équilibre (comité rugby), basket adapté, Qi Gong, gymnastique douce et sorties à la journée.

En 2021, **la Métropole de Lyon attribuera 60 000€ pour la mise en œuvre de ce dispositif** (une délibération précisant la liste des associations bénéficiaires de subventions, la localisation des activités et le programme des activités organisées sera soumise à une séance ultérieure du Conseil au printemps 2021). Ce dispositif se développera en 2021 sur 3 niveaux :

- allongement de la période d'offre d'activités (une semaine « découverte » au printemps et 6 semaines envisagées en été),
- élargissement à de nouveaux partenariats et à des nouveaux sites d'activité,
- diversification des propositions sportives aux activités suivantes,

notamment : paddle, badminton, aviron, cyclisme, arts martiaux, activités pédestres, activités dansées, stretching et yoga.

Des demi-journées découvertes programmées au printemps permettront aux résidents de découvrir les activités qui seront déployées pendant l'été.

Métropole vacances sportives printemps 2021

Alors que la crise sanitaire actuelle restreint fortement l'accès à une activité sportive, la Métropole de Lyon va également élargir le dispositif pour les jeunes de 4 à 18 ans aux vacances printemps du 12 au 23 avril 2021, sur les deux parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly ainsi que sur le site d'escalade de Curis-au-Mont-d'Or.

Treize associations sportives ont déposé une demande de subvention dans le cadre de leur participation à ce projet. 33 300€ seront ainsi dédiés pour ce dispositif de printemps.

1,5M € pour la végétalisation et la désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains

La Métropole de Lyon possède un patrimoine arboré sur ses collèges et annexes de près de 2 500 arbres (soit un arbre pour 18 élèves). Face à l'urgence du réchauffement climatique et afin de proposer un cadre de travail de qualité, elle porte aujourd'hui un programme ambitieux de végétalisation de ses collèges publics.

La Métropole a ainsi décidé d'amplifier son action, avec un investissement de 1 500 000 € TTC sur 3 ans pour végétaliser et lutter contre les îlots de chaleur sur au moins 6 collèges pour la période 2021-2023. Les plans d'action intégreront une concertation avec les principaux, les équipes ainsi que les élèves.

« La Métropole de Lyon porte véritablement une action globale au sein de ses collèges. Il s'agit bien de lutter contre les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols, mais de permettre à chacun, et en particulier aux collégiennes, de trouver toute leur place dans les cours de collèges. »

Véronique MOREIRA, vice-présidente en charge de l'Éducation et des collèges



Ce programme s'inscrit dans une ambition pluriannuelle et répond aux objectifs suivants :

- contribuer à limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain dans les collèges et dans leurs environnements immédiats,
- contribuer à désimperméabiliser les sols et à permettre l'infiltration des eaux pluviales sur le patrimoine des collèges,
- améliorer la qualité d'usages (ombrage, fraîcheur, créations de lieux dédiés à la détente, etc.) et concevoir des espaces non genrés.

Le calendrier envisagé des actions :

- de juillet à décembre 2021 : réalisation des travaux de préparation et gros œuvre VRD,
- de novembre 2021 à juin 2022 : plantation des arbres, arbustes, fruitiers, couvres-sols, prairies et engazonnements éventuels.

Au-delà de cette action forte et ciblée de végétalisation et de désimperméabilisation de 6 collèges, la Métropole a intégré ces objectifs de plantations et de gestion des eaux pluviales dans ses projets de futurs collèges ou de requalification conséquentes de collèges touchant les espaces extérieurs, ainsi que d'une manière générale sur les projets d'aménagement urbain et d'espaces publics.

Attribution de subventions à l'association les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes et les Nuits de Fourvière

Impacté de plein fouet par la crise sanitaire, le secteur culturel a vu tous ses événements de l'année 2020 s'annuler, ou presque, dont : la 19^e édition de la Biennale de la danse, qui devait avoir lieu du 10 au 27 septembre 2020, qui devrait finalement se dérouler du 26 mai au 16 juin 2021 ; la 75^e édition du festival des Nuits de Fourvière, qui aurait dû se dérouler du 2 juin au 31 juillet 2020, et qui devrait finalement avoir lieu du 27 mai au 31 juillet 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Une partie des subventions attribuées en 2020 a cependant pu être re-fléchée sur la programmation 2021, ce qui permet la tenue de l'évènement, avec une participation des partenaires publics minorée de 30%, malgré une perte prévisionnelle de recettes propres liée à la limitation des jauges en salle.

Depuis l'année passée, l'équipe du festival des Nuits de Fourvière travaille sur plusieurs scénarios permettant d'adapter le format du festival aux jauges qui seront imposées et à l'absence de recettes de bar. Si certains spectacles annulés en 2020 pourront être de nouveau programmés en 2021, de fortes incertitudes pèsent encore sur la programmation, ainsi que sur les recettes des mécènes et des partenaires.

La Métropole de Lyon propose d'attribuer à la régie des Nuits de Fourvière, une subvention de fonctionnement, à hauteur de 3 278 156 € pour l'organisation de la 75^e édition du festival, en 2021.

Dans un contexte social et économique extrêmement difficile, l'exécutif de la Métropole de Lyon réaffirme son soutien au secteur culturel.

Cédric Van Styvendael, vice-président à la Métropole de Lyon en charge de la culture, a déclaré : *« Comme l'a justement écrit Edgar Morin : "À force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel." Plus que jamais, nous avons besoin que les lieux culturels rouvrent, que les événements aient lieu et que la vie reprenne. C'est en ce sens que nous, l'exécutif métropolitain, adoptons une position volontariste, à travers le versement de leurs subventions à la Biennale de la Danse et au festival des Nuits de Fourvière : pour leur bon déroulement, si les conditions sanitaires le permettent. »*



Service Presse Métropole de Lyon

Marianne Zalc

mzalc@grandlyon.com

04 28 67 58 42

Nicolas Pérez

nicolas.perez@grandlyon.com

04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59

Magali Desongins

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90

Régis Guillet

rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52 / 06 98 51 59 94

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96

www.grandlyon.com/presse

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com